

compensation une situation inamovible, qu'on lui a ostinément refusé.

Mon correspondant de Berne m'envoie la date du 2 juin, d'intéressantes informations sur la lutte qui se prépare en Suisse entre le jeune radicalisme et les modérés du pays.

Enfin le gouvernement de Berne a reçu l'ordre de rapporter le décret de banissement qu'il a prononcé le 30 janvier 1874, contre les prêtres catholiques du Jura. Un délai de deux mois lui est accordé pour se rétracter; c'est un peu long, mais enfin il faut savoir qu'un conseil fédéral d'avoir pris, une bonne fois, une détermination énergique. Le gouvernement de Berne, fort de ses précédents succès d'audace, paraît quelque peu avarié de se trouver saisi à la gorge par un arrêté fédéral. Après tant de redomandades et de menaces, il est dur de falloir se soumettre comme un simple mortel.

Cependant les matadors Bernois cessent toujours l'idée d'un appel aux Chambres, bien que le plébiscite du 23 mai dernier ait élevé au parti radical extrême une bonne partie de son ascendant. Le conseil d'Etat de Berne est réuni en ce moment pour agiter cette question, et un bruit de source officieuse m'apprend en ce moment qu'il a décidé de convoquer l'Assemblée législative Bernoise pour lui faire voter le recours aux Chambres contre l'arrêté du conseil fédéral. Si cette nouvelle se confirme, nous assisterons dans peu de temps à la lutte suprême entre le jeune radicalisme, incarné dans la politique Bernoise, et la coalition de toutes les forces conservatrices et modérées du pays.

En prévision du retour des prêtres jurassiens, le gouvernement de Berne fera voter par le peuple une loi destinée surtout à réglementer le culte catholique. Le texte de ce projet de loi m'est aujourd'hui connu; en voici les principales dispositions :

- 1° Les processions et cérémonies publiques sont interdites.
- 2° Interdit à un ecclésiastique, sous peine de 1,000 fr. d'amende et d'un an de prison, de discourir sur les institutions de l'Etat et sur les arrêtés du gouvernement de manière à compromettre la paix publique.
- 3° Interdit à un ecclésiastique, sous peine de 1,000 fr. d'amende ou d'un an de prison, d'exercer des fonctions religieuses dans une paroisse non reconnue par l'Etat, si cet ecclésiastique appartient à un ordre religieux prohibé par la Constitution; ou s'il se trouve sous la juridiction d'un évêque étranger ou non reconnu par l'Etat.
- 4° Interdit à un évêque, sous peine de 2,000 fr. d'amende ou de deux ans de prison, d'exercer le ministère pontifical dans le territoire du canton de Berne, sans l'assentiment du gouvernement.

Un nouvel acte de sauvagerie va se commettre à Genève. Il existe à Carouge une maison d'éducation dirigée par des frères laïques; cet établissement jouit d'une grande réputation et il n'est pas une riche famille catholique en Suisse qui ne tienne à honorer d'y faire élever ses filles. La renommée du pensionnat de Carouge et surtout l'éducation catholique qui y est donnée, ont suscité depuis longtemps la haine ombrageuse du gouvernement Cartier. Une commission a été chargée d'examiner si les dames qui dirigent ce pensionnat sont affiliées aux jésuites! Aujourd'hui la commission a livré son rapport et elle conclut à la suppression du pensionnat, parce qu'en effet, assure-t-elle, les jésuites ont leur main la dessus. C'est ainsi qu'au moyen d'un impudent mensonge on suppose au nom de la civilisation, le premier établissement d'éducation féminine de la Suisse.

P. S. — Aujourd'hui ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Armand Havelat. Chacun se communitait ses regrets sur la perte que vient de faire la cause catholique, et le monde rendait hommage aux éminentes qualités morales et intellectuelles qui distinguaient l'ancien rédacteur en chef du *Monde*. Des ecclésiastiques et des membres des communautés religieuses sont venus prier pour le défunt. Les institutions catholiques ont été les premières à se manifester pour défendre les institutions catholiques contre les attaques des ennemis de l'Eglise.

Les journaux annoncent, ce soir, la mort de M. Charles de Rémusat, député, membre de l'Académie française, très ancien ami de M. Thiers.

Après quelques observations de M. Pernolet et Cartier, ce projet est adopté par 530 voix contre 4.

L'Assemblée reprend la 3me délibération sur la proposition de loi relative au régime des prisons départementales.

Sur l'article 1er, M. Marcou développe un amendement portant que les accusés, prévenus et inculpés pourront opter entre le régime de la séparation individuelle ou celui de la vie en commun.

L'orateur expose que le système cellulaire favorise le suicide.

Il ajoute que ce système est incompatible avec le caractère français.

M. Voisin combat les opinions émises par M. Marcou.

Il déclare que les maisons d'arrêt départementales sont des écoles de vice.

L'orateur expose que le système cellulaire n'est pas incompatible avec l'exercice d'un métier et fait remarquer qu'il faut non pas supprimer la surveillance, mais seulement la diminuer.

L'amendement de M. Marcou est mis aux voix et rejeté.

L'Assemblée consultée décide que la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 20.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

La séance que le Conseil municipal de Roubaix devait tenir lundi est remise au mardi 8, par suite de circonstances imprévues.

On nous prie de rectifier la nouvelle que nous avons dernièrement publiée sur un accident arrivé dans la teinturerie de M. Fiévet-Deimel. Les choses ne se sont pas absolument passées comme nous les rapportons. La jeune fille, victime de cet accident, montait non pas une échelle mal appuyée mais un escalier large et solide, quand elle est venue à tomber malheureusement en passant on ne sait encore comment dans l'intervalle laissé ouvert de deux marches.

De plus, le baquet dans lequel elle tomba ne contenait en ce moment ni acide ni mordant d'aucune sorte mais de l'eau pure chauffée à 40° et tant à cause de cette faible chaleur de l'eau du baquet qu'à cause de sa petite quantité (le baquet cubait de 30 à 35 cent. d'eau) on s'explique encore difficilement l'issue malheureuse de la chute. Les brûlures sur le corps de l'enfant n'étaient que superficielles; on suppose qu'elle a pu mourir d'une digestion contrariée à la suite de l'accident.

Grâce à certains parents coupables, il y a de malheureux enfants à qui le vice devient familier de bonne heure.

Léon Her, est un bambin de 10 ans. Il vient d'être arrêté pour vols répétés de cuivre chez M. Henri Dujardin, négociant en laine rue de l'Alsace, n° 1. Il escaladait la palissade, s'introduisait dans un hangar sous lequel le cuivre se trouvait, et après avoir fait son coup, il sortait par une porte qu'il ouvrait de l'intérieur. En cinq fois différentes, il a pu ainsi enlever 60 kilogrammes de cuivre que la mère vendait à mesure que l'enfant le lui apportait. Cette femme était complice, et si dans un cas pareil la justice doit avoir des rigueurs, elle ne peut pas manquer de les faire tomber surtout sur ces parents dénaturés qui enseignent le mal à leurs enfants et s'excusent par les profits qu'ils en tirent.

L'arrestation de trois faux monnayeurs, ces jours derniers, à Lille, ne semble pas avoir rabaisé l'audace de leurs semblables ou de leurs complices.

Un jeune homme de dix-huit ans avait fait hier une consommation de 10 centimes chez un marchand de pommes de terre frites, à l'angle de la rue de la Gare et de celle des Ponts-de-Comines. Pour payer, il donna une pièce de 1 franc. Avant de lui rendre sa monnaie, la marchande examina la pièce et, trouvant qu'elle pliait sous ses doigts, elle la rendit au consommateur. Celui-ci se montra fort étonné et il tira de son porte-monnaie un louis de 10 fr. paraissant tout neuf. La même opération démontra à la femme que cette pièce ne valait pas mieux que l'autre. Un sergent de ville arriva enfin et conduisit le filou au poste de police.

Voici les numéros des obligations de la ville d'Armentières (emprunt de 850,247 francs) sorties au 13^e tirage, le 1^{er} juin :

558 — 1,793 — 675 — 128 — 1,459 — 566 — 101 — 1,418 — 735 — 413 — 1,280 — 1,695 — 297 — 404 — 868 — 277 — 707 — 620.

On nous rapporte, dit le *Propagateur*, un trait de courage accompli avant-hier par Mme C..., rue d'Haubourdin. Cette dame a perdu son mari récemment mort par suite d'aliénation mentale. Pendant sa maladie, il avait été soigné par un nommé Ed. D..., comptable, demeurant boulevard d'Italie. Depuis ce moment, les facultés de D... semblaient s'être affaiblies. Il venait fréquemment chez Mme C... Il y trouvait

même ainsi que son mari, et il se comportait d'une manière tout à fait normale. Il allait promener dans le jardin, puis, apercevant Mme C... dans sa chambre, il s'y rendit. Arrivé près d'elle, il lui dit qu'il voulait en finir avec la vie, et en même temps il tira de sa poche un revolver chargé de six balles.

A l'instant, Mme C... s'élança sur lui, saisit l'arme en criant : « Au secours! » et mit ainsi D... dans l'impossibilité de s'en servir.

Plusieurs personnes sont arrivées pendant qu'un d'elles allait prévenir la gendarmerie. D..., à l'aspect des agents de l'autorité, n'a fait aucune résistance. On l'a transporté à l'hôpital St-Sauveur.

Il est certain que c'est à l'énergie de Mme C... qu'on doit de n'avoir pas eu un malheur à déplorer.

On lit dans les journaux de Cambrai :

« Trois bohémiens de Paris étaient venus, il y a quelques jours, s'installer à Cambrai, dans une mesure de la rue des Bouchers. Ils se donnaient pour de bons ouvriers confectionneurs de chaussons. C'est en cette qualité qu'ils se présentèrent chez M. Guidez, maître-tailleur, dans la rue des Fromages. « Nous sommes des pauvres ouvriers, lui dirent-ils, vivant au jour le jour; si vous voulez nous fournir de la matière première, nous nous engageons à travailler pour vous seul et à vous confectionner de bonnes et belles marchandises qu'il vous sera facile de vendre à vos confrères de la ville. »

L'air honnête de celui qui parlait ainsi, rendit confiant M. Guidez, qui s'entendit avec nos parisiens, et leur fournit du drap, des lisières et du cuir. Tout alla bien pendant les premiers jours. Les chaussons étaient rapportés régulièrement chaque soir, et le maître-tailleur payait la façon, puis avançait l'argent pour subvenir aux frais d'installation. Cependant, au bout de quelque temps, comme M. Guidez ne voyait plus revenir ses parisiens, il se rendit à leur logis qu'il trouva vide. Il porta, mais un peu trop tard, sa plainte à la police. Après quelques perquisitions, celle-ci parvint à découvrir que tous les chaussons avaient été confectionnés, mais avaient été vendus, au-dessous de leur prix réel, aux marchands merciers de la ville. Elle apprit encore qu'un pauvre septuagénaire de la rue des Bouchers qui avait vendu divers effets d'habillement pour une somme de 18 fr. à ces trois escrocs, avait été également dupe de sa grande confiance.

« Comme il est probable que notre trio est en train de jouer quelque tour semblable dans d'autres villes, nous donnons ici les noms que portent leurs livrets : Prévot Alphonse-Pierre, Beugnot Louis-Nicolas, Louis Affensais, dite *Blanche*. Tous trois sont âgés d'une quarantaine d'années. »

Etat-Civil de Roubaix
DECLARATIONS DE NAISSANCES du 3 juin.
Charles Lathiere, rue de l'Espérance, — Isabelle Barbeau, rue des Ponts, — Sophie Guillemin, au Pile, — Maurice Flamin, rue Marceau, — Alphonse Weymans, rue de la Paix, — Léa Descluse, Grande-Rue, — Natalie Nuchtergaere, rue Valenciennes.

DECLARATIONS DE MORTS du 3 juin.
Amélie George, 86 ans, ménagère, rue de Lille.
Jeanne Caron, 3 mois, rue Dantonien, — François De Bois, 9 mois, rue Marceau, — J.-B. Holsboeck, 88 ans, tisserand, rue du Tilleul, — Carlos Desmet, 2 ans, rue St-Antoine.

MARIAGES du 2 juin.
Louis Demest, 40 ans, sergent-major, et Marie Desnailleur, 32 ans, servante, — Louis Janson, 51 ans, cartonnier, et Virginie Flouquet, 28 ans, épicière.

Etat-Civil de Tourcoing
DECLARATIONS DE NAISSANCES du 26 mai.
Charles Zeunne, au Tilleul, — Dr 27, — Germain Dufrest, rue du Château Houplines, — Maria Vienne, rue de Menin.

Dr 23, — Emile Vandewale, Croix-Rouge, — Camille Deschamps, chemin du Blanc-Seau.

Dr 29, — Joseph Bostouille, rue Neuve-de-Roubaix, — Charles Debussche, au Moulin-Fagot, — Genevieve Omez, contour de l'Abattoir.

Dr 30, — Sophie Vandekerckhove, Croix-Rouge, — Victoria Verbrucq, rue de Tournai, — Alphonse Vanfleteren, sentier de Roncq, — Georges Tanghe, rue des Couloirs.

Dr 31, — Maria Huque, au Blanc-Seau, — Désiré Dumortier, rue du Haze, — Henri Nys, rue du Tilleul, — Charles Deslepaux, rue de Wailly, — Joseph Hois, chemin des Carrières.

Dr 1er juin, — Jean-Baptiste Desmette, Pont-de-Piats, — Henri Dalle, rue de Menin.

Dr 2, — Léonie Baizeux, rue Neuve-de-Roubaix, — Germaine Desclamps, rue de Lille.

MARIAGES du 26 mai.
Charles Verbrughe, 20 ans, boulanger, et Hortense Moorman, 31 ans, servante.

Dr 31, — Auguste Dupont, 28 ans, domestique, et Marie Delobure, 24 ans, servante, — Fernand Pouchou, 24 ans, tisserand, et Pauline Moreaux, 22 ans, servante, — Célestin Tournay, 42 ans, tisserand, et Marie Bellot, 28 ans, tisserande, — Henri Fontaine, 33 ans, contre-maître, et Clémence Lambert, 32 ans, sans profession.

DECLARATIONS DE MORTS du 26 mai.
Jeanette Honoré, 1 an, Blanche-Porte, — Germain Gestal, 1 an, chemin de la Bièvre, — Je n'Inco-Blanc, 65 ans 3 mois, tisserand, rue Houchart, — Pulmyre Vienne, 50 ans 11 mois 15 jours, Hôpital-Civil, — Emile Petit, 20 ans, couturière, au Blanc-Seau.

Dr 27, — Louis Mas, 59 ans 6 mois, trieur, rue de Menin.

Dr 28, — François Delinie, 50 ans, tisserand, au Pont-de-Piats, — Clémentine Delvoey, 3 mois, Grande-Place, — Marie Hemo, 41 ans, à la Madeleine.

Dr 29, — Florinard Delplaque, 55 ans, journalier, Hôpital-Dieu, — François Desmarquière, 45 ans, sans profession, Croix-Rouge, — Constant Sevel, 67 ans, sans profession,

CONVOI FUNÈRES ET OBIT
Les amis et connaissances de la famille CASTELAIN-ROUZE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. MARCEAU CASTELAIN, décédé à Roubaix, le 4 juin 1875, à l'âge de 71 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et au service d'enterrement qui auront lieu le samedi 5 juin 1875, à 4 heures, en l'église St-Martin. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 91.

Les amis et connaissances de la famille DELCOURT-SEGARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. DAME STRÉPHAN SEGARD, décédé subitement à Roubaix, le 3 juin 1875, dans sa 73^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le dimanche 6 juin 1875, à 8 heures 1/2, et aux obsèques et services funèbres qui auront lieu le lundi 7 juin, à 9 heures, en l'église St-Martin.

Les vigiles seront chantées le samedi 5 juin, à 5 heures 3/4. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sébasopol, 93.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Wattevel, le lundi 7 juin, à 8 heures, pour le repos de l'âme de M. EUGÈNE-ZOË DELPLASSE, épouse de Monsieur THÉODORE DELCOURT, décédé à Wattevel, le 6 mai 1875, à l'âge de 36 ans et 4 mois. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église de Wattevel, le mardi 8 juin 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-FERDINAND MAURICE MAZINGUE-DARAS, médecin-vétérinaire, décédé à Roubaix, le 22 juin 1873, dans sa 44^e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois de 2^e classe sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de St-Christophe à Tourcoing, le mercredi 9 juin 1875, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE DUPOIT, décédé à Courtrai, le 8 avril 1875, à l'âge de 28 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.

LES TRIBUNAUX DE ROUBAIX
AVIS DE DÉCÈS
M. L. DEBECAT, 93.